

COMMUNE D'ANDERLECHT
M. G. VAN GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la
Ville

Place du Conseil, 1
1070 BRUXELLES

V/Réf : 49459
N/Réf. : AVL/AH/AND-2.193-ct/s.583
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de l'Ecole Moderne, 11. Demande de permis d'urbanisme portant sur la réaffectation d'un bureau en studios.

En réponse à votre lettre du 25 janvier 2016 sous référence, réceptionné le 27 janvier, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 17 février 2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble de rapport situé en face et compris dans la zone de protection de l'église Saint-François Xavier classée comme monument. Elle vise le changement d'affectation d'un étage utilisé comme bureaux en deux studios.

La CRMS n'émet pas d'objection à ce changement d'affectation. Elle recommande toutefois d'opter pour des châssis plus qualitatifs eu égard au contexte patrimonial environnant. Pour des raisons esthétiques et de durabilité, les profils en PVC devront être évités. S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : BDU – DMS : Fr. Cordier
BDU-DU : Fr. Timmermans, S. Buelinckx.